

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces	●					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)					
	NORMES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
			Jumelée					
			Contiguë					
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3					
		Profondeur minimale (m)	7.3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)	1200					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)	2400					
		Hauteur en étage(s) minimale	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
DENSITÉ		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
		Rapport planchers/terrain maximal (%)						
MARGES		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
		Avant minimale (m)	8					
	Latérale minimale (m)	12						
	Latérales totales minimales (m)	24						
	Arrière minimale (m)	8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
	Aqueduc et égout (art. 247)	●						
NOTES							Amendements	
(1)	Entreposage extérieur en cour avant						No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces	●							
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
	C-6.3 : Terrains de camping									
	C-6.4 : Arcades de jeux									
	C-7 : Commerces para-industriels									
	C-8 : Commerce artisanal									
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier									
	C-10 : Commerces et services régionaux									
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
AGRICULTURE	P-4 : Infrastructures publiques majeures									
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage									
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole									
	A-3 : Activité para-agricole									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)								
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)	1 200							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)	2 400							
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
MARGES	Avant minimale (m)	8								
	Latérale minimale (m)	12								
	Latérales totales minimales (m)	24								
	Arrière minimale (m)	8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
DIVERS										
P.I.I.A.	●									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	●									
Nouvelle construction autorisé uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)	●									
NOTES								AMENDEMENTS		
(1) Entreposage extérieur en cour avant								No. Règl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	